



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE

à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet de renouvellement urbain d'intérêt régional (PRIR) « Les Cévennes » sur la commune de Montpellier

Il sera procédé durant trente-trois jours consécutifs, du lundi 3 juillet 2023 à 9h00 au vendredi 4 août 2023 à 17h00, sur la commune de Montpellier, à des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires au PRIR « Les Cévennes ».

Le commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Monsieur François TRUSSON.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Madame Lucie CLARY, 04.67.13.63.85 / lucie.clary@serm-montpellier.fr

Dossier d'enquête :

Un dossier d'enquête comprenant notamment l'information de l'absence d'observation émise par la mission régionale d'autorité environnementale Occitanie, sera déposé, pendant 33 jours, du lundi 3 juillet 2023 à 9h00 au vendredi 4 août 2023 à 17h00.

- en mairie de Montpellier, siège de l'enquête, ainsi qu'à la Maison du Projet Cévennes, aux adresses citées ci-dessous, aux dates et horaires suivants :

Lieu	Ouverture	Horaires
Mairie de Montpellier <i>(siège de l'enquête publique)</i> 1 Place Georges Frêche 34267 Montpellier Cedex 2	Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi	8h30 à 17h30
	Jeudi	10h00 à 19h00
Maison du Projet Cévennes 509 rue Paul Rimbaud 34080 Montpellier	Lundi	14h00 à 17h00
	Mardi, Jeudi	9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/dupep1cevennes/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2>

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement – téléphone 04 67 61 61 61.

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 3 juillet 2023 à 9h00 au vendredi 4 août 2023 à 17h00 :

- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Montpellier et à la Maison du Projet Cévennes, aux adresses et horaires susvisés,

- par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur
« Projet de renouvellement urbain d'intérêt régional (PRIR) « Les Cévennes » »
Mairie de Montpellier
1 Place Georges Frêche
34267 Montpellier Cedex 2

- les déposer par voie électronique à l'adresse suivante :

dupep1cevennes@democratie-active.fr

- auprès du commissaire enquêteur qui recevra les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Montpellier et à la Maison du Projet Cévennes aux horaires suivants :

Permanences	Horaires	Lieu
lundi 3 juillet 2023	De 9h00 à 12h00	Maison du Projet Cévennes
jeudi 13 juillet 2023	De 9h00 à 12h00	Maison du Projet Cévennes
vendredi 4 août 2023	De 14h00 à 17h00	Mairie de Montpellier

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Les mesures prises au regard de l'évolution de la situation sanitaire liée à la COVID-19 seront affichées en mairie et devront impérativement être respectées.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture (Direction des Relations avec les Collectivités Locales-Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier.

Les décisions prises par le préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure, sont la déclaration d'utilité publique du PRIR « Les Cévennes » et la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet, soit des refus.